



# **AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT, DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Par**

**D'Aquin BUMBA BUNGISA**



**Directeur de la Programmation et Budgétisation au  
Ministère du Plan et Révolution de la Modernité**

# PLAN DE L'EXPOSÉ

- Introduction
- Définition des concepts
- Justification de la démarche
- Avantages de la budgétisation en AE et CP
- Principes généraux de consommation des AE et CP
- Application de la budgétisation en AE et CP
- Préalables à l'application de la budgétisation en AE et CP
- Conclusion



# INTRODUCTION

- La RDC s'est lancée dans un processus de la réforme en plusieurs secteurs, et plus particulièrement en matière des finances publiques.
- La LOFIP apporte plusieurs innovations dans la gestion des finances publiques notamment:
  - ✓ L'adoption de l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR);
  - ✓ L'introduction de la pluri annualité budgétaire ;
  - ✓ L'introduction des budgets-programmes;
  - ✓ En matière d'investissement , l'instauration des notions des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.



# DEFINITIONS DES CONCEPTS

- **Autorisation d'engagement**

Permission de signer sur l'année considérée un ou plusieurs marchés pour un montant total maximum mais dont l'exécution peut se réaliser sur plusieurs exercices budgétaires selon un échéancier de paiements (Art. 3 LOFIP);

- **Crédits de paiement**

Limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées et payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement (Art. 17 LOFIP).

- Engagement juridique

Acte par lequel l'organisme constate à son encontre une obligation de laquelle il résultera **une dépense** ;



## Explication des notions AE-CP

- ✓ **Les AE (Autorisations d'Engagement) :**
  - représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice ;
  - constituent une autorisation votée par l'organe délibérant dans le budget ;
  - sont consommées lors de l'Engagement Juridique (EJ) de la dépense .



## EXPLICATION DES NOTIONS AE-CP(SUITE)

- Les **CP (crédits de paiement)** :
  - constituent le **plafond des dépenses** pouvant être ordonnancées et payées sur l'exercice ;
  - constituent une **autorisation budgétaire votée par l'organe délibérant** ;
  - sont consommés lors du paiement d'une dépense (décaissement effectif), qui peut résulter d'un **engagement juridique contracté au titre des années antérieures ou de l'année courante** ;

## JUSTIFICATION DE l' approche AE-CP

Elle se justifie par le fait que les **dépenses d'investissements** sont caractérisées par:

- ✓ des chantiers et travaux importants dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs années ;
- ✓ des règles juridiques propres à leur mise en œuvre (procédures particulières d'appels d'offre et de passation de marchés publics) ;



## JUSTIFICATION DE L' APPROCHE AE-CP(SUITE)

- ✓ Leur forte incidence en termes de coûts sur les finances publiques.
- Ainsi, ces dépenses doivent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle permettant d'anticiper les besoins et la mise en œuvre physico-financière des projets.



## AVANTAGES DES AE – CP

- ✓ Améliorer et mieux exercer le suivi des dépenses d'investissements;
- ✓ Encadrer de bout en bout la chaîne de la dépense : de l'engagement juridique en amont (qui consomme les AE) au paiement effectif en aval (qui consomme les CP);



- ✓ Améliorer la transparence et la sincérité du budget en donnant une visibilité sur les engagements juridiques de l'Etat;
- ✓ Consacrer la légalité de la pluri annualité des dépenses d'investissements.



# PRINCIPES GENERAUX DE CONSOMMATION DES AE-CP

- Les autorisations d'engagement peuvent être révisées pour tenir compte des modifications techniques ou des variations des coûts(Art. 52 LOFIP).
- Les AE-CP non consommés à la fin de l'exercice sur un programme et un titre déterminé sont reporté sur l'exercice suivant sur le même programme et le même titre (Art. 53 LOFIP).
- Les AE budgétisées pour une année doivent couvrir au plus près l'estimation des engagements que l'organisme sera amené à souscrire dans l'année.



(suite)

- Les Crédits de Paiement budgétisés pour une année sont évalués à hauteur des prévisions de décaissements pour l'exercice concerné, compte tenu du rythme de réalisation des engagements (que ces engagements aient été pris l'année de l'exercice ou les années antérieures).



# APPLICATION DES AE ET CP

## Illustration : exemple de budgétisation 1

En année N, il est prévu d'engager une dépense pour **20.000.000Fc** (exemple : un bon de commande) qui fera l'objet de deux livraisons :

- Une première pour **12.000.000 Fc** sur N ;
  - Une seconde pour **8.000.000 Fc** sur N+1.
- **Comment doit-on budgétiser ces dépenses sur N et N+1 ?**



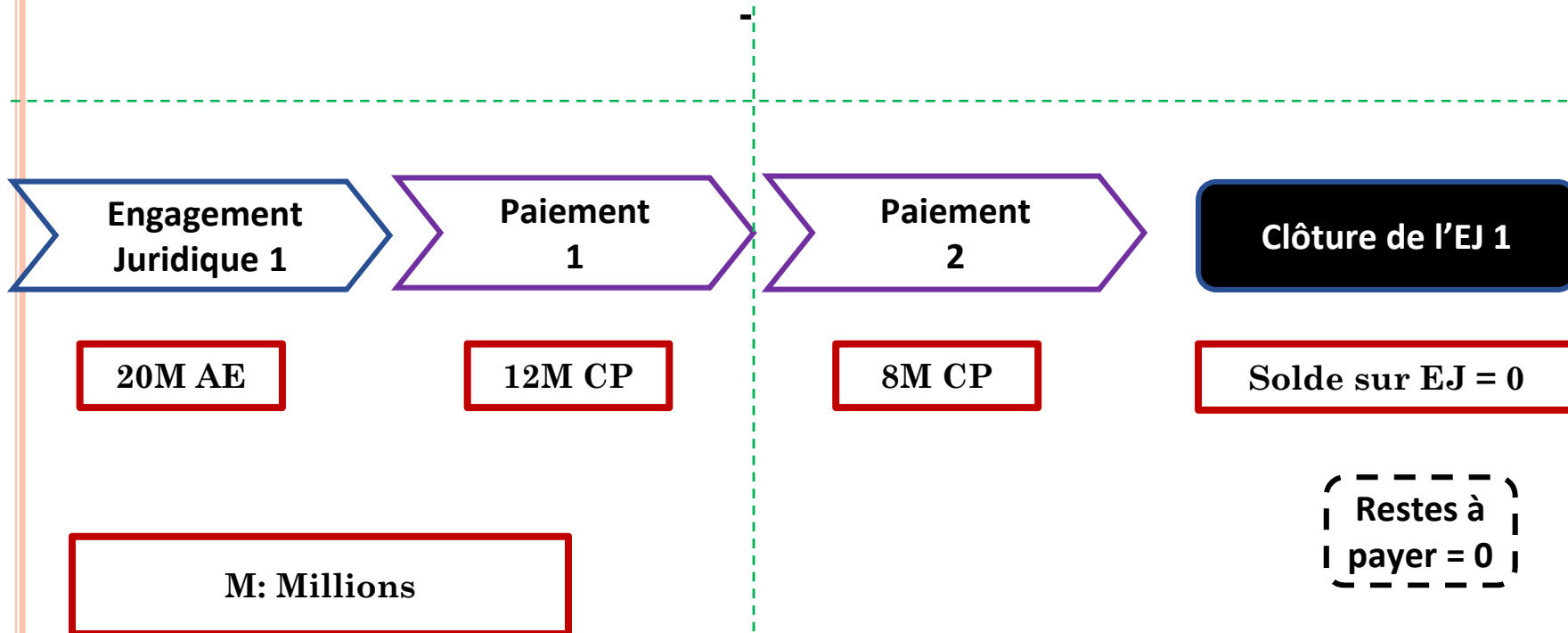
# BUDGÉTISATION DES AE ET DES CP

## ENGAGEMENT D'UNE DÉPENSE EN AE ET CP

### Exemple de la budgétisation AE et CP

Budget année N :  
AE = 20.000.000Fc, CP = 12.000.000Fc

Budget année N+1 :  
AE = 0, CP = 8.000.000 Fc



# APPLICATION DES AE ET CP

## Illustration : exemple de budgétisation 2

En année N, il est prévu d'engager une dépense pour **20.000.000Fc** (exemple : un bon de commande) qui fera l'objet de deux livraisons :

- Une première pour **12.000.000 Fc** sur N ;
- Une seconde pour **8.000.000 Fc** sur N+1.
- En N+1, il est prévu d'engager **10.000.000 Fc** suite à une réévaluation de l'investissement. La commande va être payée en N+1, pour **10.000.000 Fc**.
- Comment doit-on budgétiser ces dépenses sur N et N+1 ?





# BUDGÉTISATION DES AE ET DES CP

## ENGAGEMENT D'UNE DÉPENSE EN AE ET CP

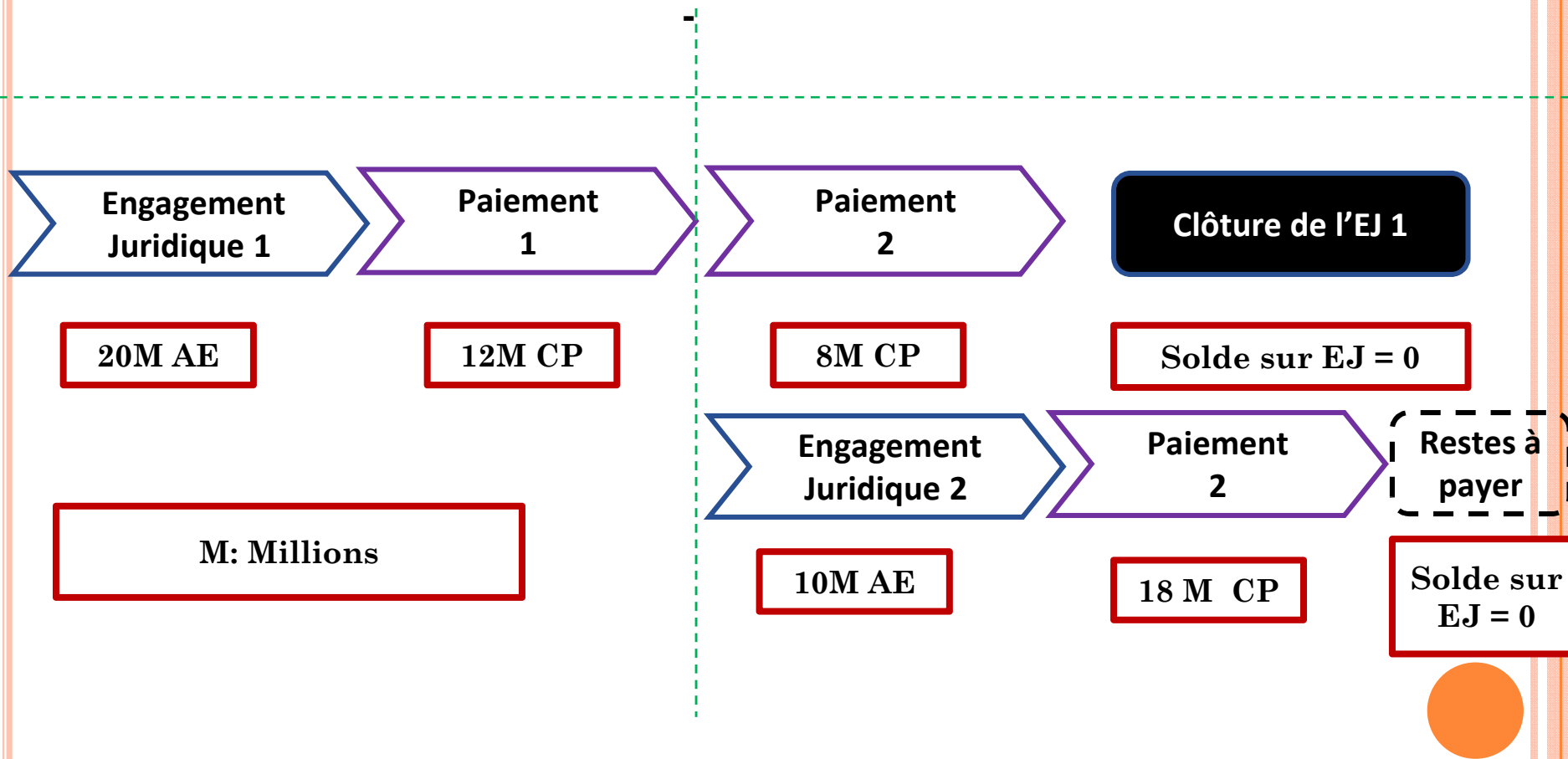
### Exemple de la budgétisation AE et CP

Budget année N :

AE = 20.000.000Fc, CP = 12.000.000Fc

Budget année N+1 :

AE = 10.000.000 Fc, CP = 8.000.000 Fc + 10.000.000 Fc



# PRÉALABLES A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION EN AE-CP

- ✓ **Mise en œuvre d'une comptabilité des engagements juridiques.**

C'est-à-dire une mise en œuvre d'une vraie comptabilité des engagements juridiques de l'Etat (la liste détaillée de tous les engagements de l'Etat vis-à-vis des tiers)

- ✓ **Relancer et fiabiliser le Programme d'Investissement Public (PIP).**

La budgétisation des AE suppose la connaissance de tous les investissements (investissements en cours et à venir), L'existence d'un programme triennal crédible est nécessaire pour procéder à la budgétisation des AE et l'identification des échéances de CP.



# CONCLUSION

- Les notions des AE-CP doivent être développées dans un plan d'action opérationnel qui sera mise en œuvre dans les ministères sectoriels en vue de permettre le renforcement des capacités des gestionnaires et décideurs.
- L'implication et l'appropriation des concepts AE-CP par l'ensemble des ministères sectoriels( pas seulement les ministères du Plan, du Budget et des Finances) est un facteur clé de succès dans la mise en œuvre de la gestion en AE-CP.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

